ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DE GOUESNACH

MAIRIE 29950 GOUESNAC'H

Cher(e) adhérent(e),

Nous vous adressons ci-joint le C.R. de notre assemblée générale de l'exercice 2015 qui s'est déroulée le 30 janvier dernier.

Nous remercions vivement tous les participants à cette assemblée et vous espérons encore plus nombreux pour 2017.

Rapport moral & activités

- Le contrôle annuel des mouillages a été réalisé par l'entreprise Monfort pour un coût de 10 013 euros.
- L'Association a payé à l'administration une somme de 75.90 euros par mouillage multiplié par 88 mouillages soit un total de 6 679 euros.
- 4 adhérents ont abandonné leur mouillage.
 6 mouillages ont été réatribués (2 en attente depuis 2015)
- Mme Jacqueline BEGORA, trésorière rapporte une trésorie excédentaire de 11 800 euros (trésor de guerre).
- <u>Liste d'attente</u> : nous avons aujourd'hui 13 plaisanciers en liste d'attente. 3 mouillages sont à attribuer, ce qui sera réalisé après les contrôles du plongeur au printemps prochain.
- Un don de 300 euros a été adressé à la SNSM de Bénodet.
- Le plongeur Monfort qui depuis plusieurs années effectue les contrôles des lignes de mouillage. Après quelques contestations concernant son professionnalisme, et son refus de se conformer aux règles de sécurité, engageant les responsabilité des donneurs d'ordres (à savoir le bureau de l'Association), l'Association des Plaisanciers de gouesnach, après un vote à l'unanimité a décidé de confier le contrôle des mouillages à un nouveau plongeur, à savoir M. Sébastien LE GEAY de Plomeur.

Ce nouveau plongeur se conformant à la règlementation en vigueur. A savoir :

1 plongeur en narguilé – 1 plongeur équipé sur le bateau – 1 marin spécialisé dans la plongée Hyperbar.

Ceci dégageant la responsabilité de l'Association. Chaque adhérent verra sa cotisation augmenté de 20 euros à la prochaine redevance annuelle pour se conformer à cette règlementation.

Cette année 2016, les réparations des lignes de mouillages seront confiées donc au plongeur Pro Services – M. Sébastien LE GEAY. Celui-ci après les contrôles, établira son rapport et un devis chiffré pour chaque mouillage nécessitant des réparations.

Chaque rapport sera adressé par lettre recommandée avec A.R. aux adhérents concernés .

S'ils désirent confier les réparations à la Société Pro Services, ils feront retour du bon de commande accompagné du chèque correspondant à l'association en mairie de Gouesnach. Les autres devront fournir au Bureau de l'Association la preuve des opérations de maintenance (facture de plongeur, changement de chaines, de manilles, etc...)

• Il a été en outre voté à l'Assemblée générale par 28 voix pour et 18 contre, de la mutulaisation des oprérations de maintenance des lignes de mouillage, à partir de 2017. Il sera appliqué à chaque adhérent une cotisation supplémentaire équivalente au tiers du prix moyen de la rénovation d'un mouillage. En effet, la durée de vie moyenne d'une chaine de file № 14 + ses 2 manilles est de 3 ans. L'ensemble dera géré par le Bureau de l'Association. Le plongeur Sébastien LE GEAY doit nous établir un chiffrage après les contrôles e mars.

Aucun membre de l'assocation ne souhaitant intégrer le Bureau, l'ancien Bureau est reconduit comme suit :

Président COSQUER Michel

Vice Président MAO Alain

Secrétaire : Mme DUBOS Muriel Secrétaire adjoint : Hervé LOUBOUTIN

Trésorière : Mme BEGORA Jacqueline Trésorière adjoint : Mme DUBOS Muriel

Délégués corps morts / gestion technique / organisation plan d'eau

PAUCHET Loic MAO Alain LOUARN Claude

Les membres du bureau vous souhaitent à tous une très bonne navigation 2016.

Pour le bureau, le Président : Michel Cosquer